



## Avis public

**Aux contribuables de la Municipalité  
Saint-Mathias-sur-Richelieu**

**Entrée en vigueur du règlement 1065**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité;

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 24 août dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1065 modifiant la grille R-0 du Règlement de zonage numéro 1026;

**QUE** la MRC de Rouville a délivré le 21 septembre 2026 un certificat de conformité pour ce règlement;

**QUE** ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance par la MRC dudit certificat de conformité, soit le 21 septembre 2026.

**QUE** les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 24 septembre 2026.

Catherine Chartrand,

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe